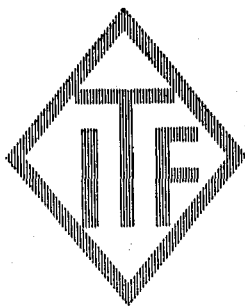




# FASCISME

N° 23

RAPPORTS ET DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION  
DE LA CLASSE OUVRIERE SOUS LA DOMINATION FASCISTE.



Amsterdam, le 30 novembre 1935.

Les libérateurs des esclaves. (I.T.F.) Le fascisme italien a fait invasion en Abyssinie "afin de libérer les esclaves". Des milliers d'ouvriers furent recrutés en Italie et dans les pays méditerranéens, afin de construire sous le soleil brûlant les routes sur lesquelles les troupes italiennes pourraient avancer. Les esclaves libérés des régions conquises furent eux aussi embauchés.

Un ouvrier de Syrie qui avait réussi à s'enfuir en Egypte nous décrit les conditions dans lesquelles doivent vivre ces "travailleurs libres". Il déclara au correspondant de Reuter à Suez qu'en août 1935, il avait été embauché à Beyrouth, de même que 40 autres Syriens, par les Italiens pour travailler en Erythrée. "On nous avait promis 12 livres sterling par mois et nous serions logés et nourris. Une fois arrivés à Massauah (le port de l'Erythrée), nous avons été forcés à nous coucher sur le sol en plein air. La nourriture était parcimonieuse et nous devons travailler 12 heures par jour au lieu des 4 heures qui avaient été convenues. Après le premier jour, nous avons refusé de continuer, mes 40 compatriotes et moi. On nous a enfermés et ensuite de nouveau forcés à travailler sous la menace du fouet."

Le sort des ouvriers italiens n'est guère meilleur que celui des étrangers et des esclaves "libérés". Il y eut des actes de mutinerie. Le "Quotidiano Eritreo" (journal fasciste paraissant en Erythrée) dut publier le 15 novembre ces menaces: "Le gouvernement exige la discipline la plus stricte, spécialement de la part des ouvriers qui attendent leur rapatriement en Italie et qui voudraient être embarqués avant leur tour. Ceux qui auraient des idées de mutinerie doivent savoir qu'une note serait portée à leur dossier personnel et que leur retour en Italie serait annoncé d'avance (!) à la police et aux autorités politiques".

Il paraît que la menace n'a pas servi à grand-chose. Le commandement militaire a dû consentir de meilleures conditions à tous les ouvriers qui renouvellent leur contrat d'embauchage. N'empêche que les conditions de travail sont toujours telles qu'un rapport est fait "sur leur passé moral et politique". Les fascistes craignent les séditions et le sabotage.

Q'est sain d'avoir faim. (I.T.F.) Selon les instructions du ministère de la Propagande, les journaux italiens tâchent de faire comprendre

aux masses que rien n'est meilleur pour la santé que d'avoir faim. Le quotidien des corporations italiennes, le "Lavoro Fascista", écrit dans son numéro du 1er novembre dans un appel adressé aux femmes: "Le Duce a décrété qu'il n'a pas l'intention d'introduire des cartes de vivres, parce qu'il n'en existe aucune nécessité. Il a voulu par cette décision donner aux Italiens et spécialement aux femmes, habiles administratrices des budgets domestiques, une preuve méritée de sa très grande confiance. Il a voulu qu'aux femmes mêmes soit confiée la mission de rechercher--pour chaque ménage séparément le nouveau niveau de vie auquel il faudra nous adapter à la suite des sanctions".

Des cartes de vivres et une action énergique contre le commerce clandestin auraient pu du moins un certain temps assurer aux familles ouvrières une alimentation suffisante à des prix abordables. Dans un Etat fasciste toutefois, la police ne sert qu'à agir contre les classes travailleuses. Les riches et les dignitaires fascistes peuvent sans être inquiétés s'approvisionner à des prix de fantaisie. Le prétexte disant que la misère s'est aggravée "à la suite des sanctions" uniquement, ne prend pas. Toujours plus nombreux sont ceux qui apprennent la vérité que le monde ne s'est décidé à pratiquer des sanctions que parce que la dictature fasciste a attaqué un peuple sans défense. Chaque famille ouvrière voit que les riches et les fascistes de premier plan ne se privent de rien. C'est pourquoi l'organe des corporations tâche de consoler les ménagères ouvrières en disant que c'est sain d'avoir faim. "En ce qui concerne l'alimentation, il convient de se rappeler que la majorité des maladies qui affligent l'humanité proviennent de ce qu'on mange trop et spécialement trop de viande. Nos robustes travailleurs agricoles ne mangent jamais plus de viande qu'une fois par semaine et ils s'en trouvent fort bien. Il faut s'imposer immédiatement une discipline et laisser aux malades les rôtis et les consommés. Les mères de famille apprendront en un rien de temps à confectionner des menus variés au moyen de nos légumes, de poisson et de gibier." Les ouvriers et les femmes de ceux qui ont été envoyés en Afrique, qui peuvent à peine s'acheter de la viande et certes pas de gibier, savent à quoi s'en tenir en entendant ces conseils. L'organe des corporations a toutefois cru ne pas avoir dit assez par ces paroles qui injurient ceux qui souffrent des conséquences de l'impérialisme fasciste. Une semaine plus tard, le 7 novembre il contient un entrefilet encadré et imprimé en grands caractères disant: "L'abus de la viande était une des causes, sinon la principale, de toutes nos misères et particulièrement de la sénilité précoce. Limiter la consommation de viande signifie vivre plus longtemps et vivre mieux".

Afin que les Italiens ne vivent pas trop longtemps, Mussolini les expédie faire la guerre en Afrique.

Les congés forcés. (I.T.F.) La pénurie de matières premières et le recul du pouvoir d'achat des travailleurs allemands a fait notablement baisser la production des industries allemandes du textile, de la confection, de l'huile et du cuir. La dictature nazie a introduit au profit des industries frappées par l'insuffisance de matières premières un "secours spécial de chômage partiel" mais une petite partie seulement des ouvriers frappés a droit à ce secours. Selon le désir des autorités, on a pratiqué sur une vaste échelle des mesures de "congés". Les employeurs "accordent un congé" à certains de leurs salariés qui naturellement ne touchent aucun salaire. Les bénéficiaires du congé ne sont pas considérés comme chômeurs, ils ne figurent pas dans les statistiques du chômage et la statistique des heures de travail moyennes de l'industrie en cause n'en tient pas non plus compte.

Pour le choix de ceux qui sont mis "en congé" on s'arrête, de concert avec le bureau de placement, de préférence à ceux qui n'ont droit à aucun secours. Pour avoir droit au secours de bienfaisance, de la municipalité, il est nécessaire d'être "indigent". N'est pas considéré comme tel, celui dont le père, un enfant, un frère ou une soeur vivant avec lui, a encore du travail. Lorsqu'un ouvrier mis en congé demande de bénéficier de l'allocation de chômage, on la lui refuse en disant qu'il n'est qu'en "congé" et non pas "sans travail". Lorsqu'il demande alors à l'employeur qu'on lui remette ses papiers, on lui explique qu'il serait nécessaire d'inscrire dans ses papiers qu'il quitte son emploi "sur son propre désir". Il n'aurait dans ce cas pendant 6 mois aucun droit à l'allocation de chômage et aurait des difficultés pour retrouver du travail. Les familles doivent donc bien se charger des "permissionnaires" - les autorités font des économies aux dépens des familles ouvrières.

Les mêmes critères président à la répartition du travail disponible. Lorsque le père a du travail on en fournit aux enfants adultes exactement de quoi dépasser la limite de l'indigence et leur faire perdre le droit au secours spécial de chômage partiel. Le "salaire familial", rêve des Nazis, est réalisé, seulement non pas au moyen d'allocations familiales, mais en ce sens qu'une famille entière doit vivre d'un seul et maigre revenu.

Le recrutement pour les travaux de secours, si misérablement rétribués, se fait même selon ce système. Les chômeurs de plus de 25 ans, aptes à ces travaux, qui vivent chez un parent chômeur et ne touchent qu'un supplément de secours peuvent en général être embauchés "lorsque par cet embauchage, il devient possible d'économiser non seulement le supplément de secours mais encore l'allocation du chef de famille". (Ordonnance de l'Office central du placement, du 4 septembre 1935).

La femme à l'usine. (I.T.F.) Une notice parue dans le quotidien du Front allemand du Travail (N° 255) fait ressortir les effets des méthodes nazies de répartition du travail. Dans les fabriques de soie à coudre de la société Gütermann et Cie dans la province de Breisgau, où plus de 1.800 personnes travaillent, "le chômage partiel est en vigueur et le revenu ne suffit pas pour le logement. Ou bien la demeure est trop petite ou bien les ouvriers ne peuvent payer le loyer de leur salaire; conséquence: la femme doit aussi aller à la fabrique". A cause du système de la répartition du travail la famille "ne dépasse pas ensemble une moyenne de 70 marks par mois. Vu qu'en moyenne il faut 20 marks pour le loyer, il reste en tout et pour tout 50 marks pour vivre". Le mari et la femme travaillent tous les deux; il ne leur reste cependant pour vivre que 11,52 marks par semaine - selon les descriptions les plus optimistes...

Le fouet de la faim. (I.T.F.) La menace de la faim force les travailleurs à adhérer au Front allemand du travail. Un jugement d'un tribunal prud'homme allemand le confirme une fois de plus: "Un salarié qui refuse obstinément de se faire inscrire au Front du travail... n'a pas le droit de se plaindre s'il perd son emploi". -Il n'a qu'à mourir de faim.

Monsieur Hitler se fait un joli revenu. (I.T.F.) Le coût de la vie augmente dans le Troisième Reich. Le Chancelier Adolf Hitler a interdit toute majoration des salaires, toute indemnité de vie chère. L'écrivain Adolf Hitler a toutefois trouvé le moyen d'augmenter ses revenus de manière à pouvoir non seulement payer les prix du commerce clandestin mais encore faire de coquettes économies. Toutes les autorités allemandes et tous les dépôts de la Reichsbahn ont reçu du ministre de l'Intérieur Frick l'instruction de s'abonner au "Völkischer Beobachter" même s'ils ne savent que faire de ce journal mal rédigé. Le revenu de l'éditeur Adolf Hitler augmente en conséquence. Le quotidien du Front allemand du Travail "Der Angriff" paraît au si aux éditions d'Adolf Hitler. Or, depuis le début de novembre, c'est là le seul journal qui puisse être vendu dans la rue avant trois heures de l'après-midi. Les sections du Front du travail ont été invitées à s'abonner au périodique illustré de l'éditeur Hitler et à recruter des abonnements dans les entreprises. Dans la Sarre, les ouvriers de plusieurs entreprises travaillant pour l'armement doivent à présent acquérir le livre "Mein Kampf", le produit du littérateur Adolf Hitler. Le prix en est retenu sur le salaire en mensualités d'un mark. Et, le comble: il a été interdit à l'Association pour le bien-être populaire d'encaisser des cotisations régulières de la part d'entreprises car il faut que ces entreprises paient à "l'Obole Adolf Hitler de l'Economie allemande" l'obole que l'industrie allemande verse chaque année dans la caisse privée du Führer.

Exempt d'impôts. (I.T.F.) Nous avons devant nous le budget d'une famille ouvrière de la Sarre. Le mari travaille dans une aciérie qui fonctionne encore à plein rendement. Vu qu'il n'arrive à gagner que 102,50 marks par mois et qu'après les retenues pour assurances sociales il ne lui reste que 18,70 par semaine, son revenu reste au-dessous du minimum vital et est exempt de l'impôt sur le revenu. Il n'en est pas moins mis à contribution pour les versements "facultatifs". Pour le secours d'hiver uniquement--cette grande campagne de mendicité du parti nazi qui veut éviter que l'argent des impôts passe à secourir les misérables-- il est obligé de renoncer à pas moins de 6% de son salaire net. Les 5.32 marks que cette famille ouvrière est obligée de payer pour le Secours d'hiver se décomposent comme suit: 2 marks de retenue prescrite, 50 pfennigs de

"versement spécial facultatif" exigé de l'aciérie, un mark de versement à domicile (encaissé par le garde nazi du carré de maisons), 20 pfennigs pour l'épingle du mari et de la femme le jour de la quête dans les rues, 30 pfennigs le dimanche du "plat unique", au moins 10 pfennigs par semaine pour la quête de vivres. Avec cela chaque enfant doit tous les jours emporter à l'école 2 pfennigs. Or, notre ouvrier a deux enfants ce qui lui fait 1,12 marks par mois pour les secours d'hiver à l'école. On voit donc que le secours d'hiver revient à cette famille à 5,32 marks par mois.

Ajoutons aussi la cotisation régulière--également facultative-- au Front du travail et le mark à payer à l'"Association du bien-être national". La famille a un loyer de 25 marks; il reste donc 49,28 marks par mois, soit 11,37 par semaine pour les vêtements et la nourriture d'une famille de quatre personnes dont le père est un ouvrier bien rétribué de l'industrie de l'armement.

Depuis des semaines déjà. (I.T.F.) Le consul hollandais à Essen Schmid, a envoyé à son gouvernement les rapports suivants:

"Dans toute la région industrielle rhénano-Westphalienne, l'approvisionnement en vivres a été défectueux ces derniers deux mois. Il en est résulté un renchérissement de la vie contre lequel le gouvernement a dû prendre des mesures. Il y avait un manque de pommes de terre et de viande et aujourd'hui encore la viande est rare. Les oeufs sont chers, vu les prix imposés et l'approvisionnement est insuffisant. La consommation d'oeufs augmente, ce qui trouve sa cause aussi bien dans l'insuffisance que dans la cherté de la viande". (Début de septembre).

"Dans la région qui relève de ce consultat il y avait depuis des semaines déjà pénurie de diverses denrées alimentaires, surtout de lard, graisse, beurre, viande de porc et de pommes de terre de bonne qualité. Pour avoir du beurre et de l'huile, les acheteurs devaient même souvent faire la queue. Le fromage dont la production a été resserrée est offert en quantités insuffisantes à des prix élevés, comme ceux des oeufs." (mi-octobre)

"La demande de beurre et d'autres graisses ou d'huile ne peut être satisfaite que dans une mesure limitée. L'approvisionnement en légumes est suffisant pour le moment grâce aux choux allemands bon marché, mais les prix des autres légumes sont très élevés, ce qui est aussi le cas pour les oeufs et la viande. Ce qui est nettement insuffisant c'est la distribution de graisse et de lard; on ne peut pas en dire autant pour la margarine. L'approvisionnement en pommes de terre est suffisant pour le moment."

Ces rapports se passent de commentaire.

"En aucun cas". (I.T.F.) Lors de l'ouverture de la Journée du Paysan allemand, le Conseiller d'Etat Meinberg déclara que le Troisième Reich ne procéderait "en aucun cas à l'introduction de cartes de vivres". Le ministre Darré confirma cette assertion au nom d'Hitler.

Le 9 novembre toutefois le "Angriff", le journal du Front du travail, annonça: "Bien des affaires ont procédé à dresser des listes de leur clientèle régulière ou à la distribution de cartes de bons".

Le véritable national-socialisme. (I.T.F.) "C'est devenu un principe de notre politique des salaires de différer toutes les majorations de salaire et de traitement jusqu'à ce que tous les chômeurs aient retrouvé du travail... Est-il donc justifiable qu'en même temps les appointements des directeurs soient augmentés de la moitié, doublés ou même triplés? - ainsi demande le 24 septembre, le quotidien du Front allemand du travail.

"Point n'est besoin d'être bon psychologue pour se rendre compte des effets que ces mesures ont sur les salariés. Les ouvriers et employés se demandent à juste titre si le chef d'entreprise n'a pas comme eux, l'obligation de faire un arrêt et de s'imposer de la discrétion... Il convient de tout éviter qui puisse créer l'impression qu'en Allemagne tout le monde ne doit pas dans une égale mesure aider à supporter les charges qui nous ont été imposées, en d'autres mots, qu'il y a des profiteurs de l'action contre le chômage."

Le "Völkischer Beobachter" prit toutefois, dès le 7 septembre, ouvertement position en faveur des profiteurs de l'armement: "Il est mesquin de se mettre à calculer dans chaque cas séparément les bénéfices que certains ont pu retirer de l'action nationale-socialiste contre le chômage. Il faut souhaiter au contraire qu'un nombre aussi grand que possible d'entreprises fassent de bonnes affaires."

Chacun son dû se traduit dans le Troisième Reich: un salaire de famine aux ouvriers, des revenus formidables aux bailleurs de fonds des Nazis. C'est là le véritable national-socialisme.

Le bilan de la Bataille du travail. (I.T.F.) Le 20 avril 1935, le Chancelier Schuschnigg avait, par un discours radiodiffusé, inauguré la "Bataille du travail" en Autriche: "...Grâce aux travaux dont le gouvernement fédéral et la municipalité de Vienne ont pris l'initiative plus de 100.000 travailleurs trouveront à s'employer pendant la haute saison. Il va sans dire que le plus grand nombre auront du travail dans les mois allant de juin à novembre, mais on peut néanmoins compter avec une moyenne annuelle d'environ 78.100".

Depuis le mois de juillet--chose significative--on n'a plus publié de renseignements sur le nombre des occupés. Le chiffre des chômeurs secourus se trouvait au 31 septembre 1935 de 38.966 au-dessous de celui de l'année d'avant. "Si le nombre des chômeurs secourus a baissé, ce résultat n'est pas dû à des circonstances économiques uniquement mais doit souvent être attribué à l'application des mesures relatives à l'assurance -chômage et vieillesse. Une des stipulations les plus dures de la nouvelle loi sur les assurances sociales est celle qui prescrit la délivrance de preuves d'un emploi pendant une certaine durée. Selon une évaluation du ministère, environ 12 % des secourus, c'est-à-dire 23.000 personnes ont, en vertu de cette disposition, été rayés de la liste de ceux qui ont droit à un secours" (le député Langauer, le 13 novembre 1935 dans la Commission des finances et du budget, de la Chambre autrichienne).

Lorsqu'on tient compte en outre des autres dispositions de la loi "chrétienne" autrichienne sur les assurances sociales, il faut évaluer à au moins 25.000 le nombre des chômeurs privés du secours. Au lieu de 100.000, seulement 14.000 ont donc retrouvé du travail en dépit des fournitures pour l'armement. 14.000 personnes ont trouvé du travail, 25.000 ont été privés de l'allocation de chômage, tel est le bilan de la Bataille du travail en Autriche.

M.Schuschnigg n'a plus cru devoir en reparler devant la T.S.F.

Rupture de parole. (I.T.F.) L'employé industriel Znidaric, qui avait à l'âge de 25 ans obtenu les fonctions de secrétaire du syndicat jaune appuyé par l'industrie lourde autrichienne et allemande a été nommé à présent Sous-secrétaire d'Etat pour les questions ouvrières au ministère des Affaires sociales d'Autriche. En 1934 il avait été promu président du syndicat fasciste des travailleurs de l'industrie métallurgique et électro-technique. Les ouvriers métallurgistes lui avaient donné beaucoup de fil à retordre. Peu de jours encore avant la réorganisation du cabinet ils avaient réclamé à l'unanimité dans une réunion d'hommes de confiance, des élections libres des délégués ouvriers dans les entreprises, dans les syndicats et dans les caisses d'assurance-maladies de même qu'une amnistie générale. Les travailleurs exigeaient de Monsieur Znidaric qu'il s'emploie pour faire aboutir cette revendication. Sur ce, le sieur Znidaric fut nommé Sous-secrétaire d'Etat. Soudainement il déclara que l'amnistie n'était pas un affaire syndicale et ne relevait donc pas de son autorité. Il dû cependant reconnaître (suivant un compte-rendu dans le journal fasciste "Arbeiterwoche N°25) : " Je suis d'avis que la volonté des travailleurs doit se manifester dans les syndicats, nettement et sans être faussée" Les ouvriers ont pu immédiatement constater ce que vaut la parole d'un personnage officiel fasciste, car le nouveau Sous-secrétaire d'Etat aurait du moins pu par une élection libre de son successeur dans la direction du syndicat, donner aux travailleurs l'occasion de manifester leur volonté. Au lieu de cela, il fit désigner un certain docteur Roller pour lui succéder. Indignés les travailleurs déclarèrent au Sous-secrétaire d'Etat oublieux de la parole donnée que les ouvriers métallurgistes n'avaient jamais eu un docteur à la tête de leur syndicat et qu'il ne désiraient pas en avoir. Les ouvriers rappelèrent à Znidaric qu'il s'est prononcé en faveur d'élections libres des permanents syndicaux. Monsieur le Sous-secrétaire d'Etat a répondu par un haussement d'épaule. Une rupture de parole de plus ou de moins ne compte pas pour les jaunes.

Le porte-parole des travailleurs? (I.T.F.) L'appareil politique du "Front patriotique" autrichien a créé des "organisations d'entreprise"

ayant pour tâche de favoriser la communauté populaire" et de "combattre la lutte de classe". Dans le cadre de ces organisations d'entreprise, doit se dérouler l'activité des organes ouvriers du Front patriotique, les "communautés de travail sociales". Or, ces organes sont caractérisés de façon non équivoque par le journal corporatif du syndicat fasciste des travailleurs de commerce et des communications (novembre 1935): "Les communautés de travail sociales ont été élues pour être le porte-parole politique des travailleurs autrichiens. L'activité de ces communautés ne peut se dérouler que dans le cadre des organisations d'entreprise (du Front patriotique)... A défaut de l'intérêt voulu (!) de la part des ouvriers pour le Front patriotique, les choses en sont arrivées à ce que dans bien des cas c'est le chef d'entreprise ou son remplaçant qui est désigné comme dirigeant de l'organisation d'entreprise. Bien des employeurs ont sciemment sollicité de remplir ce poste afin de se donner de cette manière du moins l'air (!) d'être l'ami des ouvriers et d'obtenir grâce à cela, des commandes\* pour leur entreprise. Des gestes anti-ouvriers de la part d'un chef d'organisation d'entreprise sont interprétés à présent par les travailleurs, non sans raison (!) en ce sens que le Front patriotique serait une organisation patronale." # officielles

----

LES OUVRIERS DES TRANSPORTS SOUS LE FASCISME

Une assurance-décès qui meurt. (I.T.F.) Les Nazis ont procuré une excellente affaire aux compagnies d'assurances. Les caisses d'assurance-décès, créées il y a bien des années selon un système mutualiste, par les ouvriers et employés allemands, furent dissoutes avec la recommandation aux membres de contracter soit une assurance individuelle, soit une assurance collective auprès d'une société d'assurance.

"Les sociétés et les associations se livrent bataille pour la conclusion de ces assurances collectives qui leur apportent des listes de clientèle susceptibles d'être étendues et offrant de nouvelles possibilités de faire des affaires" (fait constaté par le Deutsche Allgemeine Zeitung, journal du grand capital allemand, N° du 4 octobre 1934).

Les trois caisses d'assurance-décès des mécaniciens allemands n'ont pas échappé au sort commun. Le 16 février 1935 elles ont été fusionnées et complètement "mises au pas". Il en est résulté un énorme recul de membres. Les membres sortants réclamèrent le remboursement prévu par les statuts des cotisations payées. La nouvelle direction s'en est amèrement plainte disant que les membres ne voyaient que leur intérêt matériel. Comprenant que les plaintes ne servent pas à grand'chose, la direction a cherché d'autres moyens pour enrayer les retraits de membres et a signalé que, suivant l'art. 4 des nouveaux statuts, le 30% seulement des cotisations payées serait remboursable et encore au 1er janvier 1939 au plus tôt après trois années d'affiliation à la nouvelle caisse. De telle sorte un retrait ne serait pas à l'avantage des déserteurs. Néanmoins un grand nombre de mécaniciens veulent se retirer de la caisse car ils estiment que leurs versements sont en tout cas perdus. La direction nazie peut à chaque moment apporter des changements aux statuts et ce n'est guère une consolation de penser que les cotisations contribuent sensiblement "à la formation de capitaux au profit de la communauté populaire". La dictature a déjà forcé les caisses d'assurance et d'épargne à souscrire à des emprunts pour le réarmement; sans doute les forcera-t-elle aussi un jour à souscrire aux emprunts de guerre. L'armée ne dissimule pas qu'en cas de guerre il y aura l'inflation. Les mécaniciens le savent et en tirent leurs conclusions. La caisse d'assurance-décès est bien sur le point de mourir!

Au profit du patronat des ports. (I.T.F.) A Dantzig, le Commissaire au travail nazi a modifié à l'avantage des employeurs le contrat régissant les salaires des ouvriers du port. Jusqu'à présent les dockers dantziens avaient, en travaillant 6 heures droit à un jour de salaire c'est-à-dire à 9,50 gulden dantziens, (env. 25 frs fr.) Or, le nouveau "contrat" prévoit la possibilité d'heures "supplémentaires" même après une demi-journée de travail. Un ouvrier qui fait une demi-journée (4 heures) plus 2 heures supplémentaires, c'est-à-dire 6 heures, ne reçoit plus à présent que 7,85 gulden, soit près de 20% de moins qu'auparavant. Le salaire d'une journée entière n'est payé que lorsqu'il y a plus de 2 heures supplémentaires. Les dockers perdent cependant la moitié de leur repos car pour une demi-journée, le repos est aussi réduit de moitié et lorsqu'après la deuxième heure supplémentaire, l'ordre est donné de poursuivre le travail, le deuxième repos tombe tout simplement.

Le contrat pour les dockers est le premier dicté depuis la dévaluation du gulden. Malgré cette dévaluation de 40% et la hausse du coût de la vie qui en a résulté et malgré une hausse des droits de port, les salaires n'ont pas été augmentés. Le Front du travail qui a fait des recommandations au commissaire, ne s'en soucie guère si les ouvriers ne peuvent pas manger à leur faim.

Qui en dit long. (I.T.F.) On sait que les Nazis font ce qu'ils peuvent pour empêcher que les ouvriers allemands s'entretiennent, sans la présence d'espions, au sujet de leurs expériences dans le Troisième Reich, ou se mettent en rapport avec des camarades étrangers. Ce qu'on sait moins toutefois, c'est que les dictateurs officiels des salaires, les Commissaires au travail, vont jusqu'à inclure dans les contrats des clauses tendant à entraver les séjours à l'étranger. Le Commissaire de Westphalie a incorporé dans le contrat pour les équipages des bateaux-citernes naviguant sur le Rhin et ses affluents, une stipulation qui en dit long: "En général les jours de congé ne seront pas accordés à l'étranger".